



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2026

Présents

Marie DUCRET GAUTHEY, présidente
Samantha BAVAUD BOCION, vice-présidente
Jean-Luc BAUR
Tristan BODMER
Jimmy BONDALLAZ
Laurent CATTIN
Maxime DETHURENS
Patricia HUGENTOBLER
Florentin MOTTIER
Téo SPAHR

Exécutif

Thierry ARN, maire
Rémi FOUCHAULT
Jean-Pierre GANTNER

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
Gülay KAHRAMAN
(procès-verbal)

Excusée

Andreea CAPITANESCU BENETTI

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026
 2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2025
 3. Délibération relative à l'approbation des comptes communaux de l'exercice 2025
 4. Droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG
 5. Construction des canalisations communales : suivi
 6. Commission école et petite enfance : rapport
 7. Communications de l'exécutif
 8. Divers
 9. Questions du public
-

La présidente ouvre la séance à 19h00, remercie les membres du conseil pour leur présence et excuse l'absence d'Andreea Capitanescu Benetti.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.



2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2025

Thierry Arn procède à la lecture d'une synthèse de son rapport administratif et financier pour 2025.

3. Délibération relative à l'approbation des comptes communaux de l'exercice 2025

La présidente fait lecture du rapport de l'organe de révision, invitant le conseil municipal à approuver les comptes 2025. En l'absence de questions, après lecture de la délibération, la présidente passe au vote.

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de 2'989'102.00 F aux charges et de 3'018'074.34 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 28'972.34 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 616'539.39 F et résultat extraordinaire de -587'567.05 F.*
- 3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de 190'176.95 F aux dépenses et de 14'000.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 176'176.95 F.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025 totalisant à l'actif et au passif un montant de 24'067'817.84 F.*
- 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de 37'818.52 F, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*



6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

Le maire remercie le CM pour sa confiance et Catherine Koumrouyan pour le travail accompli.

4. Droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG

Thierry Arn indique que la décision de créer une nouvelle enveloppe, d'un montant de CHF 800'000, en faveur des six autres commissions permanentes, a été votée à la majorité des communes. Il paraît dès lors peu opportun de s'y opposer. Cela étant, les communes resteront attentives à l'évolution des dépenses, dans la mesure où celles-ci sont financées par les communes. Il mentionne d'ailleurs que le budget augmente d'année en année, en particulier dans les domaines des affaires sociales et de l'enfance, qui représentent la part la plus importante des montants engagés.

Pas d'opposition.

5. Construction des canalisations communales : suivi

La présidente passe la parole à Jean-Pierre Gantner qui avise que les travaux se poursuivent à satisfaction, selon le planning prévu.

Il ajoute qu'une rencontre avec les partenaires de la commune a eu lieu aujourd'hui pour aborder les problématiques de mobilité de l'étape à venir en 2027 sur la route du Coteau. Durant toute l'année 2027, les travaux de construction vont engendrer des perturbations importantes de mobilité, tant pour les piétons et le trafic motorisé que pour les riverains.

En effet, par secteur successif, la circulation sera totalement interrompue et rétablie si possible pour les riverains au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Le trafic sera dévié par un itinéraire via le chemin de Mollaz et réduit au maximum vu l'étroitesse des voiries de déviation.

Les riverains du périmètre des travaux devront parquer leurs véhicules en dehors de la zone de chantier, sur un parking provisoire dédié (emplacement encore à définir) ou sur les parkings communaux.

Une piste provisoire sera créée dans un champ entre la route du Coteau et le chemin de Mollaz, réservée strictement aux machines de chantier pour des questions de sécurité.



Dans la mesure du possible, un cheminement piéton sera maintenu en bordure de la zone de chantier, mais pour certains tronçons les piétons seront déviés par un trajet alternatif, dont le parcours est encore à l'étude.

Thierry Arn ajoute que dans le cadre des travaux de construction des canalisations communales actuellement en cours à la route du Lavoir, le trafic sera interrompu au début de la route du Coteau depuis la place du Four-Banal du lundi 1er au vendredi 19 juin. Un cheminement piéton sera maintenu en bordure du chantier.

Un tout-ménage sera envoyé pour informer la population de ces contraintes de trafic.

Marie Ducret Gauthey demande si des séances d'information seront organisées à l'intention de la population. Thierry Arn précise que des séances seront prévues uniquement pour les riverains directement concernés, tandis que le reste de la population sera informé par le biais du tout-ménage.

A la question de Maxime Dethurens, concernant l'interdiction de circulation le dimanche sur le Coteau de la Feuillée, le maire répond que celle-ci sera levée.

6. Commission école et petite enfance : rapport

Téo Spahr transmet deux informations : l'assistante socio-éducative (ASE) du jardin d'enfants ayant remis sa démission pour le 31 juillet, le comité va débiter les procédures d'engagement.

En outre, il avise de certains problèmes d'ordre financier en raison d'une facture dont le paiement avait été oublié.

Catherine Koumrouyan demande que les comptes 2025 soient envoyés au secrétariat.

Téo Spahr informe que l'organisation de la fête des promotions progresse conformément au calendrier prévu.

Jean-Pierre Gantner ajoute que le poste de directrice de l'accueil parascolaire au sein de l'association « les Cui-Cuis » a été repourvu.

7. Communications de l'exécutif

- ❖ *Changement de Maire* : Rémi Fouchault annonce qu'à compter du 1er juin Jean-Pierre Gantner assumera cette fonction, tandis que Rémi Fouchault deviendra vice-président.
- ❖ *Achat d'un tracteur* : Thierry Arn informe de l'achat d'un tracteur, pour un montant de CHF 38'500, en remplacement du John Deere très ancien. Celui-ci a été revendu à un particulier pour un montant de CHF 4'500. Le maire avise que cet achat représente un léger dépassement budgétaire de CHF 4'000. Il ajoute qu'un projet d'acquisition d'un chargeur frontal sera prévu l'année prochaine.



- ❖ *APA Carport* : Thierry Arn communique que l'APA pour le remplacement de l'actuel cabanon du marché, en très mauvais état, par un ensemble cabanon (pour le marché) et un couvert pour abriter la berce des tables et bancs, a été déposé par notre mandataire. Suite à une demande de complément, le service des monuments et sites (SMS) a émis un préavis défavorable au projet, principalement en raison de la toiture en tôle métallique, et requiert une toiture végétalisée. Deux options sont dès lors envisagées : soit maintenir le projet initial ; soit adapter le projet en prévoyant une toiture végétalisée.

Thierry Arn indique que le conseil administratif a décidé de faire opposition à ce préavis, considérant que le dispositif est totalement invisible depuis le domaine public et pour les voisins, et qu'il ne porte dès lors aucune atteinte à la valeur patrimoniale du bâtiment de la mairie. Il précise au contraire que l'installation constitue une amélioration de l'arrière du bâtiment par rapport à l'état existant. Le préavis négatif complexifie inutilement une opération initialement simple et peu coûteuse.

Thierry Arn ajoute qu'un rendez-vous avec le directeur du service est prévu mi-juin, mais qu'il n'est pas possible d'attendre cette rencontre pour agir, le délai étant de dix jours. Il considère qu'il s'agit d'une chicanerie administrative et d'un préavis disproportionné. C'est pourquoi un courrier sera adressé à l'autorité cantonale, exprimant notre consternation quant à cette décision et expliquant que la réalisation d'une toiture végétalisée engendrerait des coûts disproportionnés au regard du projet.

- ❖ *Gravière* : Thierry Arn annonce qu'une séance d'information, organisée par le département du service cantonal (GESDEC) et Holcim à l'intention des CM et CA des communes de Soral, Avusy et Laconnex, concernant le remaniement du périmètre des gravières de Champs-Pointus, devrait avoir lieu le mardi 23 juin, à 19h00 à la mairie d'Avusy à Sézegnin. A confirmer. Téo Spahr signale que le lien internet concernant ce remaniement ne fonctionne plus. Catherine Koumrouyan va se renseigner.

8. Divers

- ❖ *Stand de tir* : Jean-Luc Baur est très inquiet car il a été constaté que, lors de la journée des portes ouvertes de la société de tir, des enfants du football ont accédé à la zone de tir en passant par l'arrière de la buvette. Thierry Arn indique qu'il appartient à la société de tir de proposer des mesures adéquates, notamment en raison de la présence également de cavaliers. Il est rappelé qu'aucun match ni entraînement ne doit avoir lieu pendant les tirs, la situation présentant un risque qu'il n'est pas acceptable de prendre. Le sujet sera repris par le CA avec le stand de tir. Le maire propose, les jours de tirs, de décaler le début des matchs d'une heure, après la fin des tirs.



- ❖ *Élection du bureau du CM* : Rémi Fouchault rappelle que lors de la prochaine séance, il conviendra d'élire le bureau et invite les membres du CM à se positionner pour les postes à pourvoir, soit la vice-présidence et la présidence.
- ❖ *Groupement intercommunal* : Rémi Fouchault informe que l'assemblée générale du groupement intercommunal s'est tenue à la mairie. Ce groupement, créé il y a quatre ans dans le cadre du projet de rénovation des terrains du stade, avait pour unique objectif de permettre aux communes de cofinancer le projet et de pouvoir bénéficier des fonds du FI en raison de l'intercommunalité. Ce groupement étant inactif depuis la fin des travaux, plusieurs pistes ont été évoquées : soit étendre le champ d'activités du groupement à d'autres projets sportifs, soit le dissoudre et rejoindre d'autres structures intercommunales qui pourraient être mises en place. Rémi Fouchault sollicite l'avis du conseil municipal, en précisant que les membres du conseil administratif sont partagés, avec une tendance plutôt favorable à la dissolution. Patricia Hugentobler demande des précisions sur les implications financières. Rémi Fouchault lui répond que seule une cotisation annuelle de CHF 700 par commune est demandée. Rémi Fouchault souligne encore que la commune de Laconnex assume l'entier des frais de fonctionnement du stade, ce qui rendrait complexe la répartition des charges en cas d'intégration d'autres activités dans d'autres communes.

Rémi Fouchault informe que si le groupement devait évoluer, les modifications des statuts devront faire l'objet d'une délibération par l'ensemble des conseils municipaux des quatre communes concernées.

Florentin Mottier relève que les coûts restent limités et estime qu'il serait plus simple de modifier les statuts que de tout démanteler et recréer. Thierry Arn répond qu'il s'agit d'un processus long et lourd, et qu'une opposition d'une seule commune suffirait à bloquer toute évolution.

Afin de connaître les intentions du CM, la présidente passe au vote et la majorité décide de ne rien changer à la situation actuelle.

- ❖ *Rencontre avec le CA de Soral* : Thierry Arn informe qu'une rencontre a eu lieu avec les membres du conseil administratif de Soral afin de comparer les pratiques respectives et d'échanger sur les sujets d'intérêt commun.

Concernant le jardin d'enfants, 8 inscriptions sont prévues pour la prochaine rentrée. Dans l'état actuel, les deux communes estiment qu'il est important de maintenir la structure. Il conviendra néanmoins de se poser la question de fixer un nombre minimum d'enfants.

Pour les Cui-Cuis, il est proposé de conserver la structure associative et de ne pas recourir au GIAP, jugé coûteux et trop rigide.

L'idée d'un regroupement du jardin d'enfants et des Cui-Cuis sous un comité unique a également été évoquée et discutée, sans qu'aucune décision ne soit prise à ce stade.



Le maire informe que la commune de Soral a acquis les murs du Café Fontaine.

Thierry Arn indique que la convention entre Soral et Laconnex, relative au partage des frais scolaires, devra être mise à jour. Cette révision intégrera également les aspects liés à la répartition des subventions pour le parascolaire et le jardin d'enfants.

- ❖ *Cuisines scolaires* : Patricia Hugentobler indique qu'à la suite du pourvoi du poste de directrice de l'accueil parascolaire au sein de l'association « Les Cui-Cuis », une décision devra être prise concernant le dépassement du budget, induit par l'engagement et le cahier des charges revu de la nouvelle personne.
- ❖ *Commission des routes* : Maxime Dethurens présente brièvement le rapport de la commission des routes qui a reçu Mme Monbaron, maire de Plan-les-Ouates, afin qu'elle explique la manière dont sa commune gère les problématiques de stationnement. Après débat, la commission a décidé de ne rien entreprendre pour le moment mais demande que des avertissements soient posés sur les parebrises pour les véhicules mal garés. Rémi Fouchault ajoute qu'il prendra part à une séance sur ce sujet avec les communes de la Champagne.
- ❖ *Accueil des nouveaux habitants* : Rémi Fouchault informe que l'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 18 juin. Il demande aux membres du CM de noter cette date. Une invitation personnalisée sera envoyée prochainement aux nouveaux habitants.
- ❖ *Séances CM* : Nadia Dupraz annonce la date des séances du deuxième semestre : 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 7 décembre.
- ❖ *Sécurité des bâtiments* : Jean-Luc Baur demande des précisions sur la suite donnée aux rapports d'audit relatifs à la sécurité des bâtiments.

Thierry Arn prend la parole et résume les mesures déjà prises selon les priorités fixées par le CA, axées sur la sécurité des enfants :

- Porte de la salle des cuisines scolaires retirée pour permettre l'accueil de 50 enfants ;
- Salle communale : une communication, rappelant le respect du règlement et le déverrouillage de la porte du fond de la salle, a été affichée et transmise à tous les utilisateurs ;
- Parking souterrain : modification de la signalétique.

Pour le reste des points relevés, des demandes de devis sont en cours.

Suite à l'audit, des compléments ont été demandés, notamment concernant la nécessité d'extincteurs et de plans d'évacuation. L'expert a répondu que, si des risques sont estimés, des extincteurs doivent être installés. Surpris de



cette réponse, le maire attend un retour du service du feu afin de savoir ce qu'il convient de faire pour être en conformité.

Rémi Fouchault relève que la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures représentera un coût important.

Thierry Arn précise qu'un récapitulatif des devis sera établi et présenté au CM.

9. Questions du public

Patrick Kreis fait référence au rapport d'audit sécurité concernant le café-restaurant « Chez le docteur » et souhaite savoir si cet établissement est aux normes. Thierry Arn renvoie à l'autorisation d'exploitation délivrée par le service cantonal compétent.

Patrick Kreis demande aussi si la commune a acquis la parcelle 2258 et souhaite connaître les intentions de la commune pour ce terrain. Thierry Arn répond par l'affirmative et indique qu'aucun projet n'est prévu à ce stade.

Concernant le recrutement de la directrice des Cui-Cuis, Patrick Kreis demande si le mari de la personne engagée, président de l'association, s'est retiré du processus d'engagement. Patricia Hugentobler confirme qu'il s'est récusé et que tout le processus d'engagement a été géré par le comité.

Au sujet des futurs travaux sur la route du Coteau, Patrick Kreis demande si des dispositions sont prévues pour les recharges de véhicules électriques au même coût qu'à son domicile. Thierry Arn répond par la négative ; par souci d'équité, il n'est pas prévu de subventionner les privés pour ce genre de frais.

Un problème de parcage sur les lignes jaunes piétonnes, identifié comme un enjeu de sécurité, notamment pour les enfants qui se rendent à l'école, est également évoqué par Patrick Kreis. Rémi Fouchault indique que la commune est consciente de cette problématique mais déplore qu'il n'y ait pas de solution idéale.

La séance est levée à 20h30.

Gülay Kahraman
Secrétaire communale